

Le 29 mai 2018

Monsieur Joseph Zayed, président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

N/Réf. : 7422

Objet : Demande de compensation financière auprès d'Hydro-Québec

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint copie de la résolution 2018-05-192 par laquelle la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entreprend une demande de compensation financière auprès d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur du Service du greffe
et greffier



Alain Gagnon, MAP, OMA

AG/mb

p. j. Résolution 2018-05-192

Service du greffe

61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8

Téléphone : 450 370-4304 - Télécopieur : 450 370-4388 - Courriel : greffe@ville.valleyfield.qc.ca - Internet : www.ville.valleyfield.qc.ca

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD TENUE À L'HÔTEL
DE VILLE, LE MARDI 15 MAI 2018, À 19 HEURES**

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

**2018-05-192 DEMANDE DE COMPENSATION FINANCIÈRE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC
DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA DIGUE DE LA CENTRALE
DES CÈDRES**

ATTENDU QU'Hydro-Québec entend effectuer des travaux majeurs dans le cadre du projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE l'acheminement de matériaux et d'équipements lourds se fera par le secteur Saint-Timothée de la ville de Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT les inconvénients majeurs qui toucheront les résidents de ce secteur;

CONSIDÉRANT l'aménagement qui sera fait au pied du barrage Saint-Timothée, le chantier et la coupe d'arbres;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'entreprendre une demande de compensation financière auprès d'Hydro-Québec afin de verser à la municipalité 1 % du coût des travaux à réaliser dans le cadre du projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres, et ce, pour pallier aux inconvénients subis au cours de la période desdits travaux;

DE transmettre la présente résolution au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉ

2018-05-18

2018-05-17



Miguel Lemieux, maire



Alain Gagnon, greffier



Alain Gagnon, greffier

Copie certifiée conforme le 18 mai 2018